



**Communiqué des ministres des Finances et
des gouverneurs des banques centrales du G7
19 mai 2026**

Nous, ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales du G7, nous sommes réunis à Paris le 18 mai 2026, avec les dirigeants du Fonds monétaire international (FMI), du Groupe de la Banque mondiale, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Conseil de stabilité financière (CSF). Le ministre des Finances de l'Ukraine et les dirigeants de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), du Groupe d'action financière (GAFI) et de la Banque asiatique de développement (BAD), laquelle assure la présidence du Groupe des dirigeants des banques multilatérales de développement, se sont joints à nous pour certaines parties de la réunion.

Soutenir l'Ukraine

1. Nous sommes unis dans notre condamnation de la poursuite de la guerre brutale menée par la Russie contre l'Ukraine et l'escalade qui sape les efforts collectifs visant à favoriser la paix, et réaffirmons notre soutien indéfectible à l'Ukraine dans la défense de son intégrité territoriale, de son droit à exister, de sa liberté, de sa souveraineté et de son indépendance, en vue d'une paix juste et durable.
2. Nous réaffirmons notre engagement résolu à continuer d'imposer des coûts élevés à la Russie en réponse à la poursuite de son agression contre l'Ukraine. Nous continuerons d'envisager des mesures de pression supplémentaires sur des secteurs clés de l'économie russe –tels que l'énergie, les services financiers et le complexe militaro-industriel – au travers de mesures économiques et financières coordonnées et de la lutte contre le contournement des sanctions. Cela inclut des actions visant des entités de pays tiers qui soutiennent matériellement l'effort de guerre russe. Nous restons déterminés à restreindre l'accès de la Russie à des technologies et des ressources très importantes. Nous saluons la poursuite des travaux de la Coalition pour le plafonnement des prix du pétrole (*Oil Price Cap coalition*) sur les conditions du marché de l'énergie afin d'éclairer les futures décisions relatives au plafonnement des prix du pétrole et aux éventuelles mesures concernant les services maritimes.

3. Nous saluons la poursuite de la mise en œuvre du mécanisme de prêts par l'accélération de l'utilisation des revenus exceptionnels (*Extraordinary Revenue Acceleration*, ERA) destiné à soutenir l'Ukraine. Nous réaffirmons que, conformément à nos systèmes juridiques respectifs et au droit international, les actifs souverains russes localisés dans nos juridictions resteront immobilisés jusqu'à ce que la Russie mette fin à sa guerre d'agression et paie des réparations.

4. Dans le prolongement du prêt de soutien à l'Ukraine de l'Union européenne de 90 milliards d'euros et de nos engagements actuels, qui ont permis l'approbation du programme du FMI en faveur de l'Ukraine, nous continuerons de travailler au développement d'un large éventail d'options de financement afin de soutenir l'Ukraine, ensemble, dans les années à venir.

5. Nous convenons que la mobilisation du secteur privé est importante pour favoriser tant la résilience que la reprise de l'économie ukrainienne. Nous appelons l'Ukraine à poursuivre résolument son programme de réformes, afin de renforcer l'Etat de droit, la gouvernance publique, la lutte contre la corruption et la réduction de l'activité économique informelle. La mise en œuvre des indicateurs structurels du programme du FMI, dont notamment sur la limitation des exonérations de TVA, sera essentielle non seulement pour accroître l'attractivité de l'Ukraine vis-à-vis des investisseurs étrangers, mais aussi pour renforcer la mobilisation des ressources intérieures. Nous encourageons les autorités ukrainiennes à accélérer le rythme des réformes. Afin de favoriser la création d'un environnement propice aux investissements et de soutenir l'industrie ukrainienne, y compris le secteur de la défense, nous continuerons à coordonner notre soutien au sein de la plateforme des bailleurs pour l'Ukraine, ainsi que lors de la conférence sur le redressement de l'Ukraine qui se tiendra à Gdansk les 25 et 26 juin 2026.

6. Nous soutenons les efforts visant à garantir la robustesse du système énergétique ukrainien en prévision de l'hiver prochain. Nous encourageons la poursuite des efforts du groupe de coordination du G7+ pour l'énergie (*G7+ Ukraine Energy Support Group*), en collaborant étroitement avec les institutions financières internationales, en impliquant davantage les acteurs privés et en favorisant des réformes cruciales du secteur énergétique ukrainien.

7. Nous exprimons notre grave préoccupation concernant les risques pour la sûreté nucléaire à la suite de la frappe d'un drone russe sur la centrale nucléaire de Tchernobyl et réaffirmons notre engagement à empêcher tout incident radiologique susceptible d'avoir de graves conséquences humaines et environnementales dans la région. En partenariat avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, nous travaillons à mobiliser les fonds nécessaires dans les prochaines années pour soutenir les travaux urgents de réparation de l'arche de confinement de Tchernobyl (*New Safe Confinement*, NSC), dont le coût est actuellement estimé à 500 millions d'euros minimum. Nous appelons d'autres partenaires à nous rejoindre pour soutenir cette initiative. Nous soulignons l'importance d'une action rapide et

coordonnée pour préserver l'intégrité de cette infrastructure critique et coopérerons étroitement avec les partenaires internationaux pour apporter l'aide nécessaire.

Promouvoir la sécurité économique

Sécuriser la diversification des chaînes d'approvisionnement en minerais critiques

8. Nous soulignons le fait que les minerais critiques sont essentiels pour nos futurs besoins énergétiques, la transformation numérique, la sécurité économique au sens large et que des chaînes d'approvisionnement résilientes, durables, transparentes et diversifiées sont cruciales pour réduire les vulnérabilités et améliorer la résilience économique globale. Nous demeurons préoccupés par la concentration des capacités de production et de transformation, les politiques et pratiques non conformes aux principes du marché qui faussent les marchés mondiaux et nuisent à la concurrence équitable, et les restrictions arbitraires aux exportations appliquées par des pays tiers qui perturbent les chaînes d'approvisionnement mondiales. Dans le prolongement des initiatives portées par le Canada dans le cadre de sa présidence du G7, notamment l'Alliance du G7 pour la production de minerais critiques, nous réaffirmons notre intention d'approfondir et d'étendre notre coopération entre membres du G7 et avec des partenaires partageant les mêmes valeurs. Nous visons à renforcer des chaînes d'approvisionnement sûres, durables et résilientes, y compris grâce à des investissements accrus, l'adoption de mesures de recyclage et de normes d'approvisionnement adéquates, pour contribuer à garantir un environnement de marché solide, stable et prévisible, propice à l'émergence de projets, ainsi que le renforcement du partage d'informations. À cet égard, nous poursuivrons nos discussions sur la meilleure manière d'organiser la coopération analytique en matière de minerais critiques, y compris en s'appuyant sur les contributions d'experts externes, dès lors que cela sera pertinent. Nous nous engageons également à approfondir notre coopération avec nos partenaires et le secteur privé afin de mobiliser les investissements dans les chaînes d'approvisionnement de minerais critiques, d'améliorer la transparence et de soutenir la diversification.

9. Nous avons approfondi notre compréhension commune des défis de financement qui pèsent sur les chaînes de valeur des minerais critiques, de la nécessité de mobiliser des investissements à grande échelle pour répondre à la demande future et de l'exigence de diversification de nos sources d'approvisionnement et chaînes de valeur. Malgré l'importance stratégique des minerais critiques, les entreprises des secteurs de l'extraction, de la transformation et du raffinage continuent d'être confrontées à des difficultés d'accès aux financements et à l'incertitude des marchés, ce qui freine l'émergence d'un nombre suffisant de projets variés et rentables, alors même que les prévisions de demande à long terme demeurent solides.

10. Nous sommes conscients de l'ampleur des investissements exigés et de la nécessité de mobiliser des capitaux tant publics que privés, et nous soulignons l'importance d'une coopération internationale renforcée à cette fin. Nous saluons l'engagement accentué des banques multilatérales de développement (BMD) en

soutien au développement de chaînes de valeur diversifiées, résilientes, durables et transparentes de minerais critiques, notamment au moyen de cadres de coopération renforcés et de stratégies d'investissement coordonnées. Nous saluons tout particulièrement la déclaration conjointe des BMD sur l'industrialisation des chaînes de valeurs des minerais critiques¹ publiée en avril dernier et nous prenons note du futur cadre de coopération conjoint sur les minerais critiques². Nous saluons également le renforcement du partenariat pour des chaînes d'approvisionnement résilientes et inclusives RISE (*Resilient and Inclusive Supply-Chain Enhancement*), lancé durant la présidence japonaise du G7 en 2023. Nous appelons les BMD à accélérer la mise en œuvre de ces initiatives, à mobiliser rapidement des financements à grande échelle et à obtenir des résultats concrets sur le terrain.

11. Nous avons l'intention de coopérer avec les acteurs du secteur privé de l'ensemble de l'écosystème des minerais critiques. Nous organiserons un événement dédié à ce sujet le 10 juin prochain, en marge du B7. Réunissant les pouvoirs publics, des agences de crédit-export, des acteurs industriels et des institutions financières, cet événement permettra d'identifier des solutions concrètes visant à débloquer les investissements privés vers des projets concernant les matières premières critiques au sein des pays du G7 et de leurs partenaires partageant les mêmes valeurs.

Promouvoir un commerce en ligne résilient et renforcer les procédures douanières et de contrôle

12. Nous constatons la croissance rapide du commerce transfrontalier de petits colis par le biais du commerce en ligne, qui soulève des défis croissants. Nous reconnaissons l'importance du renforcement de la coopération entre les filières Finances et Commerce du G7 afin de partager nos expériences en matière de mesures visant à promouvoir une concurrence équitable, à mieux faire respecter la réglementation, à améliorer la gestion des risques douaniers, à assurer la sécurité des produits et à réduire au minimum les impacts sur l'environnement, tout en accentuant les efforts menés en commun par les autorités concernées. Nous soulignons également l'importance d'associer l'ensemble des acteurs privés impliqués dans le commerce en ligne. Nous saluons les travaux engagés dans le cadre d'un groupe de travail du G7 dédié aux petits colis ainsi que le partage de bonnes pratiques et des stratégies nationales existantes en ayant résulté.

Soutenir une croissance équilibrée, solide, de grande échelle et qui préserve la stabilité financière

Fiscalité internationale

13. Nous saluons l'accord d'ensemble sur l'impôt minimum mondial pour une solution juxtaposée du cadre inclusif de l'OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS). Nous soulignons l'importance de sa

¹ Joint MDB Statement on Critical Minerals to Manufacturing Value Chains

² Joint Cooperation Framework on critical minerals

mise en œuvre pour renforcer notre engagement commun à assurer la prévisibilité et la stabilité en matière fiscale, à favoriser la croissance, à garantir des conditions de concurrence équitables et à préserver la souveraineté budgétaire et à protéger les bases d'imposition contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Capitalisant sur cette réussite, nous sommes engagés dans un dialogue constructif sur l'imposition de l'économie numérique. Compte tenu de ces principes, nous estimons que ce dialogue permettra de parvenir à une compréhension commune des défis que l'économie numérique pose au système fiscal international existant et d'envisager des solutions permettant de relever efficacement ces défis. Attachés à la coopération internationale, nous encourageons et soutenons le Cadre inclusif à poursuivre l'approfondissement de ses travaux sur l'imposition de l'économie numérique en se fondant sur les leçons tirées des travaux précédents. Nous attendons avec intérêt le rapport de l'OCDE sur les progrès des travaux réalisés par le Cadre inclusif, d'ici la fin de l'année 2026, qui identifie une compréhension commune des défis posés au système fiscal international existant par l'économie numérique, dans l'objectif d'aider les membres du Cadre inclusif à déterminer la manière d'assurer une solution efficace et durable à ces défis.

Modernisation de l'Arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation en vue de favoriser une concurrence équitable entre exportateurs

14. Nous saluons les progrès accomplis dans les discussions menées au sein de l'OCDE sur la poursuite de la modernisation de l'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, qui est essentielle afin de renforcer la compétitivité de nos exportateurs face aux pressions concurrentielles croissantes des pays non membres de l'OCDE, et pour maintenir des conditions de concurrence équitables entre exportateurs. Le réexamen des règles relatives au financement mixte, concessionnel et non concessionnel doit permettre aux exportateurs des pays membres de l'OCDE de faire face au changement rapide des conditions financières mondiales de financement et aux besoins croissants de financements. Nous reconnaissons également la nécessité de renforcer le soutien aux minerais critiques. Dans ce contexte en mutation, nous reconnaissons qu'il est important d'encourager des discussions relatives à une plus grande transparence sur les différentes formes de soutien commercial apporté par les agences de crédit-export, une étape essentielle afin de maintenir des conditions de concurrence équitables entre les exportateurs de l'OCDE.

15. Nous réitérons l'importance de ces travaux afin de garantir l'adaptation de l'Arrangement à sa finalité et appelons à l'achèvement rapide de sa modernisation.

Lutte contre la criminalité financière et les flux illicites

16. Nous réaffirmons notre détermination à lutter contre la criminalité financière, notamment le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP). Depuis l'adoption de l'Appel à l'action contre la criminalité financière sous la présidence

canadienne du G7 l'année dernière, nous avons continué à avancer dans cette direction. Nous nous engageons à renforcer nos dispositifs LBC/FT/FP nationaux pour montrer l'exemple en faisant face aux principales menaces telles que le terrorisme, la criminalité organisée transnationale, le trafic de drogue et la fraude, en renforçant la coopération internationale, en soutenant les efforts des pays vulnérables pour améliorer leurs dispositifs et en répondant aux défis mondiaux liés au détournement des nouvelles technologies, y compris les actifs virtuels. Nous saluons l'organisation de la 5^e Conférence ministérielle « No Money for Terror » à Paris le 19 mai 2026, et réaffirmons notre engagement à mettre en œuvre l'Agenda de Paris adopté en avril 2018. Nous nous engageons à renforcer et unir nos efforts pour prévenir le détournement des innovations financières à des fins de financement du terrorisme, notamment par l'intermédiaire des prestataires de services d'actifs numériques et de portefeuilles auto-hébergés, à lutter contre les stratégies de financement du terrorisme reposant sur l'emprise territoriale, à soutenir la réinclusion financière des territoires libérés de l'emprise terroriste et à tenir compte des interactions entre le financement du terrorisme et la criminalité organisée.

17. Nous réaffirmons le rôle central du GAFI, en tant qu'organisme intergouvernemental de référence pour les standards de lutte contre la criminalité financière et nous saluons la déclaration des ministres du GAFI adoptée en avril 2026 qui soutient la poursuite des travaux sur la fraude, l'approche par les risques en matière de contrôle et les technologies émergentes en matière de paiements numériques. Nous appelons à une mise en œuvre rapide et efficace des normes du GAFI par ses membres et son Réseau mondial. Avec neuf organismes régionaux de type GAFI (ORTG) et plus de 200 pays, le Réseau mondial du GAFI constitue un partenariat solide dans la lutte contre la criminalité financière au niveau mondial. Nous saluons l'initiative du GAFI pour renforcer la voix des ORTG ; nous appelons à sa finalisation ambitieuse et à sa mise en œuvre par le GAFI et ses membres.

Risques liés aux événements météorologiques extrêmes

18. Nous prenons acte des évaluations des impacts économiques et financiers des événements météorologiques extrêmes, qui peuvent différer d'une économie à l'autre, en fonction, entre autres, de la géographie et de la couverture assurantielle, comme mentionné dans une note technique préparée par le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (*Network of Central Banks and Supervisors for Greening the Financial System, NGFS*) à la demande de la présidence française du G7, et dans des travaux d'analyse récents de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (*International Association of Insurance Supervisors, IAIS*) et de l'OCDE. Comme indiqué dans ces évaluations, les impacts de ces événements peuvent se propager via une variété de canaux de transmission de l'offre et de la demande, notamment via des effets de bord transfrontaliers, à travers les chaînes de valeur et la perturbation des flux commerciaux. Ils sont susceptibles d'engendrer des coûts budgétaires et des risques financiers substantiels, en particulier lorsque les marges de manœuvre budgétaires sont limitées et lorsque des déficits de couverture assurantielle subsistent.

19. Dans ce contexte, nous reconnaissons les efforts visant à renforcer la résilience en lien direct avec les événements météorologiques extrêmes, ayant également fait l'objet de discussions lors d'un atelier du G7 consacré aux événements météorologiques extrêmes et aux risques naturels, le 11 mai 2026 à Paris. Cela peut être réalisé en articulant l'amélioration de la couverture assurantielle des catastrophes naturelles et la prévention des risques, à la fois en réduisant les impacts grâce à la préparation aux événements extrêmes et en investissant dans le renforcement de la résilience à long terme. Nous soulignons l'importance de garantir la disponibilité de données granulaires robustes, d'améliorer la culture financière afin de mieux prendre en compte les risques potentiels et la disponibilité d'une offre et de produits assurantiels, d'investir dans la prévention des risques pour réduire l'impact des événements météorologiques extrêmes, de garantir une réglementation et un contrôle des assurances fondés sur les risques, selon les besoins, et de promouvoir le développement des capacités du marché privé pour offrir une protection financièrement accessible et étendre la couverture. Tout en reconnaissant qu'il n'existe pas de solution unique, nous soulignons le rôle de cadres d'assurance et de réassurance bien conçus, fondés sur une démarche multipartite associant acteurs publics ou privés. Nous réaffirmons l'importance de s'employer à résoudre les déficits de protection en s'appuyant sur le Cadre de haut niveau pour les programmes d'assurance publics-privés contre les risques naturels (*High-Level Framework for Public-Private Insurance Programmes against Natural Hazards*), élaboré par le G7 en 2024 sous présidence italienne, selon une approche au cas par cas.

Risques et opportunités liés aux intermédiaires financiers non bancaires

20. Nous réaffirmons notre engagement ferme en faveur de la stabilité et de la résilience du secteur financier pour soutenir la croissance économique. Nous tenons à exprimer notre soutien aux travaux essentiels qu'accomplissent le CSF et les organismes de normalisation. Nous reconnaissons l'importance des intermédiaires financiers non bancaires au sein du système financier et admettons que, s'ils améliorent l'allocation des capitaux et diversifient les sources de financement, ils peuvent également comporter des sources de vulnérabilités. Nous soutenons les recommandations du CSF en matière d'intermédiation financière non bancaire et encourageons leur mise en œuvre au sein des juridictions nationales. Nous saluons les travaux que le CSF mène actuellement pour identifier les vulnérabilités éventuelles liées aux intermédiaires financiers non bancaires, notamment celles susceptibles de provenir de l'inadéquation des liquidités, de l'effet de levier caché et de connexions transfrontières, et pour analyser leur incidence sur la stabilité financière. Les évolutions sectorielles et les risques éventuels que présente l'écosystème du crédit privé, notamment les interconnexions avec les établissements bancaires et les compagnies d'assurance, appellent à un suivi continu. À cet égard, nous organiserons au cours du second semestre 2026, avec les pays membres du G7, un atelier consacré au crédit privé. Nous encourageons les travaux que le CSF effectue cette année en matière de disponibilité, de qualité et, le cas échéant, de partage de données relatives aux institutions non bancaires. Dans cette perspective, nous saluons le rapport sur les

bonnes pratiques établies à partir des tests de résistance systémiques réalisés à ce jour, par les pays concernés.

Émergence de nouvelles technologies dans le secteur financier

21. [cybersécurité] Alors que les risques cyber continuent de croître et de mettre à l'épreuve la résilience du système financier mondial, nous sommes déterminés à agir pour renforcer davantage nos capacités de réponse communes et la préparation du secteur financier. Nous prenons par exemple note du déroulement d'un exercice de coordination transfrontalière (*cross-border coordination exercise CBCE*). À cet égard, le *G7 Quantum Technologies Working Group (QTWG)* et le *G7 Cyber Expert Group (CEG)* poursuivent leurs travaux sur les risques liés aux technologies quantiques et sur la préparation du secteur financier. Le CEG se concentrera sur la gestion des incidents cyber et s'attachera à élargir le champ de ses évaluations des menaces et à traiter d'autres priorités de cybersécurité. En s'appuyant sur les travaux passés, le CEG déploie des efforts additionnels visant à préciser la cartographie des risques potentiels de cybersécurité et des opportunités liées à l'intelligence artificielle et, lorsque cela est possible, à améliorer le partage d'informations et à identifier les bonnes pratiques, à la lumière des avancées récentes concernant les modèles d'IA de pointe (*AI frontier models*).

22. En outre, nous saluons la publication par le QTWG du rapport [Preparing for Quantum Technologies: Key Considerations for Financial Sector Participants](#), qui contribue à une compréhension commune structurée et factuelle des risques potentiels et des opportunités associés aux technologies quantiques dans le secteur financier, afin de favoriser des discussions éclairées et de servir de point de référence au dialogue au-delà des frontières institutionnelles et sectorielles.

23. [paiements transfrontières] Nous restons déterminés à améliorer l'efficacité des paiements transfrontières ainsi qu'à réviser la norme du GAFI relative à la transparence des paiements, actions susceptibles de procurer des avantages substantiels aux particuliers et aux entreprises dans l'ensemble des économies. Dans ce contexte, nous reconnaissons les progrès déjà accomplis dans le cadre de la feuille de route du G20 pour l'amélioration des paiements transfrontières (*G20 Roadmap for Enhancing Cross-Border Payments*). Nous réaffirmons notre soutien à la mise en œuvre de toutes les actions pertinentes, y compris au niveau des pays, et par le biais d'un solide partenariat public-privé. Nous exhortons les pays à donner la priorité aux mesures qui ont une incidence significative au regard des objectifs de la feuille de route, rendant les paiements transfrontières plus rapides, moins coûteux, plus transparents et largement accessibles. Le renforcement des systèmes et mécanismes de paiement est essentiel à l'atteinte de ces objectifs. Nous saluons les initiatives pertinentes favorisant l'innovation technologique, l'harmonisation des normes, et la sécurité dans ce domaine, en phase avec les objectifs de la feuille de route du G20, et répondant aux plus hauts standards de sécurité, de résilience et d'intégrité financière partagés par tous les pays membres du G7. Nous soutenons les efforts de

modernisation des infrastructures, tant sur les segments de paiements de détail que des paiements de gros.

24. [IA] Nous saluons les échanges continus entre experts des banques centrales, des Ministères des Finances et des autorités de supervision financière et représentants des institutions financières mondiales sur les opportunités émergentes et les risques potentiels associés au développement de l'IA dans le secteur financier. Nous apprécions également les efforts déployés par nos banques centrales et nos Ministères des Finances pour continuer à observer la façon dont l'IA se déploie dans les entreprises, y compris comment elles anticipent que l'IA altère la productivité et l'emploi. Nous attendons avec intérêt les résultats des enquêtes menées auprès des entreprises par le *G7 Central Bank Digitalization Working Group* sur le déploiement de l'IA. Les résultats liés à ces enquêtes liées à l'IA pourraient être intégrés au tableau de bord du G7 sur l'IA, dont une mise à jour et publication sont prévues en novembre.

Redéfinir les partenariats internationaux mutuellement bénéfiques

25. Nous reconnaissons que l'architecture internationale du financement du développement a servi la communauté internationale durant des décennies, favorisant la réduction de la pauvreté et une croissance économique durable. Toutefois, l'adéquation et l'efficacité de sa capacité de réponse aux besoins des pays, ainsi que sa pertinence sont remises en question de manière croissante, dans un environnement international en évolution rapide. Nous appelons à l'adoption d'une nouvelle approche fondée sur des partenariats internationaux mutuellement bénéfiques et la solidarité, caractérisée par un système conduit par les pays, plus efficient, plus efficace, plus ciblé et permettant de mieux mobiliser les ressources publiques et privées, de promouvoir l'autosuffisance des pays pour qu'ils puissent faire face aux enjeux actuels, et de produire des résultats durables et mutuellement bénéfiques. Nous reconnaissons l'importance du déploiement de mesures diverses pour faire avancer ces priorités.

26. Nous endossons les Principes du G7 pour des partenariats internationaux mutuellement bénéfiques, un cadre exhaustif et tourné vers l'avenir qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et l'impact du financement international du développement [voir annexe]. Ces principes réaffirment notre engagement commun à renforcer la mobilisation des ressources intérieures publiques et la gestion des finances publiques dans les pays partenaires ; améliorer les méthodes actuelles de mesure et suivi du financement du développement ; œuvrer en faveur d'une utilisation plus ciblée, plus transparente et plus catalytique de ressources concessionnelles limitées, tout en continuant de les allouer en priorité aux pays les plus pauvres. Les Principes mettent également en exergue le rôle complémentaire de la mobilisation de la finance privée dans le financement à long terme des stratégies de développement et de l'impact à grande échelle, notamment en comblant les lacunes en matière de données, en améliorant la transparence sur le risque de crédit, en étendant les stratégies de portefeuille et de partage des risques, en encourageant l'émergence d'initiatives standardisées à même d'attirer les investisseurs dans les économies

émergentes et en développement, en atténuant le risque de change grâce au développement de solutions en monnaie locale et de mécanismes de couverture contre le risque de change. Nous soulignons également les liens avec les initiatives du G20 qui facilitent le déploiement du secteur privé, comme l'initiative *Compact with Africa*. Les Principes fixent également un cap clair : réduire la fragmentation de l'architecture internationale du financement du développement en renforçant la coordination, l'interopérabilité et les approches conjointes entre les institutions, tout en améliorant l'efficacité et la cohérence au niveau des pays.

27. Nous observons une évolution du paysage du financement dans les marchés émergents et les économies en développement (MEED), marquée par une diminution des flux de financements extérieurs bilatéraux officiels et privés, dans un contexte de service de la dette et de coûts d'emprunt élevés, et de dépendance accrue aux financements domestiques et multilatéraux. De plus, les répercussions de la situation en évolution au Moyen-Orient appellent à une vigilance accrue.

28. Alors que le Cadre commun du G20 pour les traitements de dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD), également approuvé par le Club de Paris, a permis de fournir une approche globale du traitement de la dette des pays à faible revenu dont la dette est insoutenable, nous appelons à renforcer le soutien aux pays présentant une dette soutenable et engagés dans un processus ambitieux de réformes, mais qui font face à un service de la dette élevé qui évince leur capacité d'investissements porteurs de croissance, et ce, par une accélération de la mise en œuvre de l'approche en trois piliers du FMI et de la Banque mondiale. Nous encourageons tous les créanciers bilatéraux officiels, y compris les institutions financières publiques, à contribuer à cet effort par des actions supplémentaires visant à maintenir leur exposition dans ces pays, dans la mesure du possible, dans le but de soutenir la mise en place de réformes visant à libérer leur potentiel de croissance et d'investissement, et à renforcer la mobilisation des ressources intérieures, dans le cadre d'un programme du FMI. Reconnaissant que le déploiement de réformes prend du temps et que les investissements nécessitent souvent un effort initial important, un tel soutien permettrait à ces pays de mener à bien les réformes prioritaires, de garantir un financement plus résilient des services publics et de donner la priorité aux investissements porteurs de croissance. Nous invitons le FMI et la Banque mondiale à aider à identifier, en temps utile, des pays désireux de poursuivre cet objectif. Afin que ces efforts portent leurs fruits, une participation large de toutes les parties prenantes est nécessaire. Nous appelons tous les créanciers bilatéraux officiels à se mobiliser en vue de définir les modalités de mise en œuvre d'un partenariat commun.

Promouvoir des solutions plus efficaces pour résoudre les problèmes d'endettement

29. Nous appelons le G20 à renforcer encore davantage la mise en œuvre du Cadre commun pour les traitements de dette (CC) afin de garantir que les traitements de dette soient réalisés de manière prévisible, rapide, ordonnée et coordonnée. Nous saluons les travaux entrepris par le G20 sous la présidence des États-Unis et par le Club de Paris visant à élaborer un modèle de protocole d'accord, destiné à préciser les

avantages et les obligations associés à un traitement de la dette et à accélérer les négociations pour les cas futurs. Nous appelons tous les créanciers bilatéraux officiels à soutenir le partage systématique d'informations sur les termes négociés au titre du Cadre commun, afin d'améliorer la clarté et la transparence du processus et de faciliter la bonne application du principe de comparabilité de traitement. Nous insistons sur l'importance de poursuivre les progrès réalisés en œuvrant au sein du G20 afin de parvenir à une approche commune des restructurations de dette pour les pays à revenu intermédiaire vulnérables qui ne sont pas éligibles au Cadre commun.

30. Nous prenons note du lancement de la plateforme des emprunteurs, et espérons un dialogue constructif avec l'ensemble des parties prenantes concernées, dont le Club de Paris, en vue de favoriser une compréhension partagée des enjeux d'endettement.

31. Nous appelons en outre l'ensemble des parties prenantes à continuer d'améliorer l'exactitude et la transparence des données afin de garantir une évaluation cohérente du paysage mondial de la dette, une gestion plus efficace de la dette et de minimiser le risque de dette cachée. Nous appelons l'ensemble des parties prenantes, notamment les créanciers bilatéraux officiels, privés et multilatéraux, ainsi que les débiteurs, à renforcer le partage des données sur la dette, et exhortons tous les créanciers du G20 à participer à l'exercice de partage des données de la Banque mondiale ainsi qu'aux efforts connexes.

DÉCLARATION ANNEXÉE

Principes du G7 pour des partenariats internationaux mutuellement bénéfiques

Mobilisation des ressources intérieures publiques et gestion des finances publiques

1. Compte tenu de l'importance que revêtent la mobilisation des ressources intérieures publiques et la gestion des finances publiques dans les pays partenaires, nous soutenons les principes communs et les lignes directrices opérationnelles en la matière, conjointement avec les ministres du Développement et en nous appuyant sur [le savoir-faire du FMI et de la Banque mondiale](#) (voir déclaration commune en annexe), afin de favoriser des systèmes fiscaux plus solides et plus durables, indispensables à la souveraineté et à la résilience économiques à long terme. Nous saluons également le fait que la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales (PCT), qui regroupe le FMI, l'OCDE, les Nations Unies (ONU) et la Banque mondiale, ait publié le Communiqué final de la Conférence sur la fiscalité et le développement qui s'est tenue à Tokyo les 2 et 3 mars 2026, déclaration par laquelle les participants se sont engagés à soutenir les pays à renforcer leurs systèmes fiscaux.

Mesure et compte-rendu des flux financiers contribuant au développement

2. Nous soutenons la *Déclaration du G7 en faveur d'une revue ambitieuse du Comité d'aide au développement (CAD)*, par laquelle les ministres du Développement appellent le CAD de l'OCDE à améliorer la mesure et la notification des flux financiers contribuant au développement, avec la perspective des pays partenaires, en complément de l'aide publique au développement (APD). Ce travail doit être effectué en mettant autant que faire se peut à profit tous les systèmes de données existants, notamment le système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE, le soutien public total au développement durable (TOSSD) et l'initiative internationale pour la transparence de l'aide (IATI), en adoptant des méthodologies claires et de garanties pour éviter tout double comptage. L'interopérabilité entre les bases de données et la coopération entre les secrétariats du CAD, du TOSSD et de l'IATI sont essentiels.

Ressources concessionnelles

3. Nous insistons sur le fait que les ressources concessionnelles sont limitées et qu'elles devraient être dirigées vers là où les besoins et le potentiel d'impact sont les plus importants. Nous reconnaissons d'une utilisation disciplinée de la concessionnalité, sur une durée déterminée, et de façon ciblée et transparente, afin de maximiser ses effets sur le développement, à préserver la soutenabilité de la dette, l'additionnalité, et à éviter d'évincer les capitaux privés, dont la mobilisation permet également de prévenir toute distorsion injustifiée de la concurrence entre les fournisseurs de financements concessionnels, ainsi qu'entre les investisseurs privés et les autres participants aux projets. Dans ce contexte, nous saluons les efforts continus du Groupe des dirigeants des banques multilatérales de développement (BMD), présidé cette année par la BASD, visant à établir un bilan des instruments concessionnels des

BMD, qui permettra de poser les bases d'une optimisation et d'un ciblage encore plus poussés, et une revue des pratiques de financement mixte dans les projets du secteur privé, initialement entreprise comme un exercice ciblé, néanmoins susceptible d'être étendue à d'autres secteurs, et qui permettra de veiller à ce que la concessionnalité diminue de manière adéquate à mesure que les marchés mûrissent. Nous nous efforcerons également de refléter ces objectifs dans le cadre de notre participation à l'examen de la soutenabilité financière de long terme de l'association internationale de développement (AID) et aux discussions sur la reconstitution des ressources du vingt-deuxième cycle d'AID (AID-22). Nous saluons les progrès réalisés par la société financière internationale (SFI) en matière de publicisation des conditions de concessionnalité et de la logique des projets de développement. Nous engageons les BMD et les institutions de financement du développement (IFD) à progresser dans le renforcement et l'alignement de leurs pratiques en matière de publication d'informations afin d'améliorer la cohérence et la comparabilité entre institutions. Nous saluons également des initiatives comme le registre des capitaux catalytiques, qui permettent d'améliorer la visibilité des instruments concessionnels, et invitons les institutions concernées à y adhérer.

Mobilisation des capitaux privés

4. Nous réaffirmons l'importance de mobiliser des capitaux privés pour le financement à long terme, durable, et à grande échelle du développement viable. Nous saluons le rôle indispensable joué par les BMD, les IFD et les institutions partenaires, notamment les banques nationales de développement, dans la promotion de conditions favorables et d'investissements catalytiques ainsi que dans l'appui à la création d'emplois, et nous soulignons la nécessité de prendre en compte les leviers suivants, gages d'une mise en œuvre efficace et déclinable à différentes échelles.

5. Premièrement, nous mettons en exergue l'importance des données de grande qualité, accessibles et désagrégées pour réduire les asymétries d'information et éclairer les décisions d'investissement et la tarification du risque. Nous saluons les résultats obtenus par le consortium chargé de la base de données mondiale sur les risques des marchés émergents (GEMs), hébergé par la Banque européenne d'investissement (BEI) et soutenu par la SFI, et nous encourageons une utilisation plus large de cette base ainsi que l'extension des informations publiées afin qu'elles englobent à la fois les données relatives à la performance et celles relatives aux risques, en parallèle de la poursuite des efforts d'amélioration de la comparabilité et de la facilité d'utilisation des données. Nous soutenons également les initiatives complémentaires visant à accroître la disponibilité et le périmètre des données transversales d'investissement concernant les MEED, y compris au-delà des portefeuilles des BMD et des IFD.

6. Deuxièmement, nous saluons les progrès accomplis dans l'élaboration de stratégies de portefeuille, notamment les modèles d'octroi-cession (*originate-to-distribute*) et d'octroi-partage (*originate-to-share*), susceptibles d'accroître l'efficacité des capitaux et de mobiliser davantage d'investissements privés pour générer un impact à grande

échelle en matière de développement. Couplées à la mise à disposition à grande échelle de capitaux de départ et d'instruments d'atténuation des risques, ces approches auraient pour effet d'accroître la capacité d'octroi des BMD et de renforcer les réserves de projets de grande qualité au service de résultats robustes en matière de développement. Nous soulignons l'importance de gérer avec précaution les arbitrages associés, et appelons les BMD à appliquer ces approches conformément à leur mandat, en conciliant résilience financière à long terme, prise de risque appropriée, préservation de l'additionnalité financière et capacité à produire un impact en matière de développement sur des marchés et dans des secteurs particulièrement complexes.

7. Troisièmement, nous accueillons favorablement les initiatives en amont qui aident les MEED à s'émanciper de l'octroi de financements par les BMD et qui visent à faire émerger dans les MEED des possibilités d'investissement standardisées et déclinables à différentes échelles sans dépendre exclusivement des fonds des BMD. Les BMD et les IFD peuvent soutenir ces efforts via une assistance technique ciblée, la structuration et facilitation des marchés, dans le respect de leur mandat et de la neutralité financière, et nous saluons les approches innovantes, déclinables à grande échelle et répliquables.

8. Quatrièmement, nous sommes conscients que le risque de change constitue un obstacle majeur à l'investissement dans les MEED et nous invitons les BMD à explorer d'autres solutions en monnaie locale, notamment à travers la fourniture accrue d'instruments de couverture du risque de change, un engagement renforcé sur les marchés locaux et la gestion appropriée des risques associés inscrits à leur bilan, tout en soutenant les politiques et les réformes réglementaires menées par les pays en vue du développement de systèmes financiers locaux profonds, résilients et fonctionnels, et en renforçant leur expertise interne en matière de conception de projets en monnaie locale.

9. Cinquièmement, saluons les initiatives bilatérales et multi-pays destinées à améliorer la mobilisation des capitaux privés. Nous soulignons le rôle de catalyseur de ces initiatives et nous encourageons les bailleurs à prendre ces instruments en considération lorsqu'ils réfléchiront à leurs futurs investissements.

Architecture internationale de financement du développement

10. Nous constatons que l'architecture internationale de financement du développement s'est considérablement développée, exacerbant la fragmentation et contribuant à un chevauchement des mandats, à des coûts de transaction élevés pour les pays partenaires, à une moindre efficacité, et à une utilisation sous-optimale des leviers disponibles. Nous insistons sur le fait que l'amélioration de l'efficacité du système, de son efficacité, de sa mise en œuvre, de sa cohérence et de la facilité à y accéder demeure une priorité. À cette fin, nous insistons sur l'importance d'inciter clairement les actionnaires et les bailleurs, en concertation avec les MEED, à se concentrer en priorité sur les véhicules de financement ayant fait leurs preuves, en les

consolidant si nécessaire, tout en limitant la création de nouveaux véhicules, notamment, si le contexte s’y prête, en les intégrant à des initiatives existantes. Nous nous attacherons à poursuivre notre rôle de coordination avant et pendant les grandes phases de reconstitution afin d’améliorer la mise en œuvre, notamment en appelant selon les cas à une plus grande interopérabilité, à une programmation commune et à une simplification au sein des différentes institutions, dans l’optique d’éviter les doublons et de contribuer à accroître l’impact des contributions, notamment grâce à l’amélioration de l’utilisation des financements privés et de leur déclinaison possible à différentes échelles. Bien que certaines institutions aient réalisé des progrès que nous saluons, nous appelons à un changement radical dans la rapidité et l’ampleur de l’adoption de ces réformes par l’ensemble des BMD et des fonds verticaux multilatéraux.

11. Nous rappelons que de nombreuses recommandations pratiques existantes, dont plusieurs des recommandations élaborées dans le cadre de la filière Finances du G20, donnent des pistes concrètes pour parvenir à de tels changements. Nous saluons les progrès accomplis en matière d’accords de délégation réciproque, et en particulier d’accords de délégation réciproque totale (*full mutual reliance frameworks, FMRF*), notamment celui conclu par la BAD et le Groupe de la Banque mondiale. Nous appelons à reproduire et à déployer ces approches à plus grande échelle dans les BMD dont nous sommes membres et, si les circonstances s’y prêtent, dans les IFD, ce à travers une harmonisation plus poussée des normes et des procédures, et plus particulièrement pour favoriser des cofinancements plus efficaces entre les BMD. En outre, nous soulignons l’importance de renforcer la coordination au niveau des pays, en particulier par l’intermédiaire de plateformes-pays efficaces pilotées par les pays eux-mêmes, sur une base volontaire et alignées avec les stratégies et les priorités nationales, et y compris des approches sectorielles soutenues par le Groupe de la Banque mondiale. À cette fin, nous appelons toutes les institutions de développement à harmoniser, lorsque jugé pertinent, les mesures d’incitation et les modalités opérationnelles, d’un dialogue stratégique, d’un diagnostic et d’une programmation communs, mais aussi de cohortes communes de projets susceptibles d’attirer des investissements, ainsi qu’à accélérer la mutualisation de la préparation des projets, de l’assistance technique et de l’appui à la préparation pour les pays partenaires qui en font la demande, dans l’optique d’éviter les doublons et de réduire les fardeaux administratifs.

12. Nous reconnaissons le rôle important des banques publiques de développement et appelons à une coordination renforcée, notamment entre les fonds verticaux multilatéraux et les banques nationales, régionales et multilatérales de développement, en particulier dans l’optique d’améliorer les résultats en matière de développement grâce au déploiement à plus grande échelle des financements, en particulier ceux issus des ressources domestiques, mais aussi dans le but de mobiliser le secteur privé en améliorant l’efficacité et en autorisant le recours à un large éventail d’instruments financiers, y compris ceux innovants. Nous encourageons une intégration plus forte des banques nationales et régionales de développement dans les approches pilotées par les pays et dans le dialogue avec les pays aux côtés des

institutions financières internationales, ainsi qu'une coordination accrue au sein des IFD, notamment à travers des plateformes telles que le D7³, et prenons note des efforts déployés par le réseau *Finance in Common* (FiCS) dans la formulation de propositions concrètes destinées à donner aux banques publiques de développement les moyens d'endosser pleinement ce rôle au sein d'un tel système intégré, notamment en les aidant à accéder aux marchés de capitaux.

13. Nous engageons les fonds multilatéraux à élargir leur base de bailleurs, à recenser de nouvelles sources de financement, sans toutefois porter atteinte aux cadres de gouvernance existants, et à renforcer les approches fondées sur l'impact et les indicateurs clés de performance.

³ Le D7 regroupe les institutions de financement du développement du G7 – British International Investment (BII) pour le Royaume-Uni, Proparco pour la France, la Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft (DEG) pour l'Allemagne, la Japan Bank for International Cooperation (JBIC) pour le Japon, la Cassa Depositi e Prestiti (CDP) pour l'Italie, l'U.S. International Development Finance Corporation (US DFC) pour les États-Unis, FinDev Canada pour le Canada – et la Banque européenne d'investissement (BEI).